

# Compte-rendu de réunion

## Commission Permanente des Sports

**Mardi 15 février 2022**

**Présents :** Éric RAYNAUD, Sébastien LAGACHE, Daniel HUREAU, Guy LONGUEMARE, Patrick Le Crom.

**Présence en visioconférence :** Véronique MOUFLE, Laurent FRANC.

**Excusés :**

**Absents :**

☆☆☆☆☆

Ouverture de la CPS par S. Lagache.

Compte tenu des difficultés techniques rencontrées (connexion réseau) dans la salle de réunion de la FNASCE (réunion programmée à 9h00 qui a débuté à 9h40), É. Raynaud propose à la CPS que les prochaines réunions soient délocalisées jusqu'à ce que la salle soit équipée et opérationnelle pour accueillir des réunions en visioconférence comme il se doit.

### **Point 1 – Approbation du compte-rendu de réunion CPS du 8 décembre 2021.**

É. Raynaud propose aux membres de valider le dernier compte-rendu qui a déjà été adressé au CDF. Approbation du compte-rendu de réunion par la CPS.

### **Point 2 – Calendrier et lieux des réunions CPS 2022.**

- **Visiocoférence** – mercredi 16 mars de 13h00 à 14h00.
- **Avril** : à définir.
- **Mercredi 6 juillet** – Lieu à définir.

### Point 3 : Point sur les référents dossiers et représentants sur les challenges.

Challenge	Date	Lieu	Suivi du dossier	Représentant CPS 1 sur le challenge	Représentant CPS 2 sur le challenge Suppléant	Représentants CDF FNASCE Titulaires / suppléants
<b>TRAIL (13<sup>e</sup>)</b>	29 au 30 Janvier	<b>Pignan</b>	P. Le Crom	Guy LONGUEMARE	-	Rolan BIGORE
<b>TOURNOI ECHECS (1er)</b>	08 avril.	En ligne	P. Le Crom	-	-	S. VACHET
<b>ENDURO CARPES (10<sup>e</sup>)</b>	3 au 6 juin	<b>Moulins-lès-Metz</b>	D. HUREAU	Guy LONGUEMARE	Non défini	Patrick BONNIN
<b>PÉTANQUE (48<sup>e</sup>)</b>	17 au 18 sept	<b>Soustons</b>	V. MOUFLE	Véronique MOUFLE	Sébastien LAGACHE	Josée PALIN
<b>SWIM RUN (1er)</b>	3 au 4 sept	<b>Suscinio / Landrezac</b>	P. Le Crom	P. Le Crom	-	Marie-Christine RIVOIRE Eric RAYNAUD (sup)

#### Les dossiers challenges 2022.

- **Trail (13<sup>e</sup>)** : ASCE 34 du 29 au 30 janvier à Pignan.

Pour rappel, les représentants FNASCE pour ce challenge étaient: représentant CDF, R. Bigorre et représentant CPS, G. Longuemare.

G. Longuemare, représentant CPS sur le challenge présente le rapport CPS.

Ce challenge s'est appuyé sur la logistique et l'organisation du Trail de Pignan par l'association Endurance Club des Garrigues.

Aspects positifs :

La rencontre avec d'autres Asceistes, la convivialité, les échanges entre collègues et la motivation pour les prochains challenges (organisation ou participation).

Le petit nombre de participants a permis une souplesse dans le programme et de l'adaptation au cas par cas.

Difficultés rencontrées :

Quelques problèmes sur le calcul des classements, le tableau ne correspondait pas au règlement validé par la CPS (prise en compte des points des 3 courses).

L'absence d'équipe d'organisation pour la mise en place de la manifestation (mais heureusement l'aide et le soutien de 5 membres du comité directeur pendant tout le week-end).

Plusieurs annulations de dernière minute (liées au covid principalement).

La date limite d'inscription (1 mois avant le challenge) est un peu stressante par rapport au dimensionnement de l'hébergement, des repas, des transports, des lots. Les confirmations et commandes sont gérables pendant le dernier mois, mais le fait de ne pas savoir du tout combien de participants viendront avant la date butoir (pendant les vacances de Noël, en plus) a été un peu difficile.

Une visite guidée de la cathédrale de Maguelone (environ 45 minutes) et marche au milieu des étangs (canal du Rhône à Sète, plage de Villeneuve-les-Maguelone) d'environ 1h.

- Nombre de participants :  
fédération = 2  
hommes = 26  
femmes = 4  
enfants = 0  
Total = 35

- Invités = 3

- Nombre de départements représentés = 15 - (05, 11, 14, 26, 30, 31, 33, 34, 56, 64, 69, 82, 84, 85, 88)

### Trophées et Classements

Trophées FNASCE :

- Trophée FNASCE : **ASCE 34**
- Trophée du ministre : **ASCE 31**
- Trophée de la CPS : **ASCE 56**

Classements :

Classement individuel **La Pignanaise - 5,1km - 100m de dénivelé :**

- 1ère féminine - **Marie-Pierre DIDIER** - ASCE 88.

Classement individuel **La Gariguette - 11,250km - 250m de dénivelé :**

- 1ère féminine - **Sylvette BALAY** - ASCE 69.
- 2ème féminine - **Catherine ROYER** - ASCE 88.
- 1er masculin - **Jonathan COURTOIS** - ASCE 34.
- 2ème masculin - **Fabrice VERDIER** - ASCE 33.
- 3ème masculin - **Thierry CLEMENT** - ASCE 34.

Classement individuel **La Rougette - 21,500km - 500m de dénivelé :**

- 1ère féminine - **Delphine MELIN** - ASCE 34
- 1er masculin - **Yann DURAND** - ASCE 05 et **1er du classement général.**
- 2ème masculin - **Thierry FAUCON** - ASCE 05.
- 3ème masculin - **Lionnel BLAMPAIN** - ASCE 82.

### Bilan financier :

Après remboursement des annulations aux ASCE concernées, le bilan financier est bénéficiaire de 546,23 €, avant le versement de la 3ème subvention FNASCE/sport et du versement de la subvention FNASCE/culture. L'ASCE 34 a donc décidé de faire un don à l'association humanitaire Togo Mil Partages, partenaire du Trail de Pignan (500 €).

De plus, l'ASCE 34 ne souhaite pas bénéficier du versement de la 3ème aide FNASCE au challenge et demande que celle-ci soit reversée pour en faire profiter une organisation sportive qui pourrait en avoir le besoin.

- **Enduro-carpe (10è)** : ASCE 57 du 3 au 6 juin à Moulis-les-Metz (57).

Lettre de candidature + dossier d'organisation (v1) + budget (v1) reçus en date du 26 janvier.  
→ Suivi du dossier → D. Hureau → représentant CPS → G. Longuemare → représentant CDF → P. Bonnin.

Après étude du dossier, la CPS valide sur le principe la candidature de l'ASCE 57 pour l'organisation du 10e challenge d'enduro carpe 2022.

Cependant, quelques observations de la CPS à transmettre à S. Nimesgern sur la présentation du dossier et le budget.

Il est observé :

- le format du dossier d'organisation n'utilise pas le bon support type ainsi que pour la fiche d'inscription,
- absence du logo BFM,
- des reprises de l'ancien dossier non actualisées,
- pour le budget, il faut justifier la dépense sur la sortie culturelle. Sur le bulletin d'inscription il est indiqué 120 € alors que sur le budget prévisionnel, la dépense accompagnateur est à 132 €,
- pour le coût des 57,14 € frais d'hébergement, cette case est semble-t-elle automatique ?? donc pas responsable de ce chiffre.

P. Le Crom renvoie les documents types à D. Hureau pour transmission.

- **Pétanque (48è)** : URASCE AQUITAINE du **17 au 18 septembre** à Soustons (40).

Suite aux observations adressées à H. Dospital, il a adressé le 11 février une version actualisée du dossier de présentation pétanque accompagnée du budget prévisionnel.

Le dossier de présentation a été modifié suite aux remarques de la CPS.

Il nous informe qu'ils ont dû complètement modifier la partie hébergement suite aux résultats d'une réunion en mairie.

Bien que l'inscription se fera en ligne, est joint également le projet de fiche d'inscription.

Cependant, quelques observations de la CPS :

- **Dossier de candidature :**
  - Les navettes sont mises en place ou seront mises en place ?
  - Les serviettes de toilette, il y a un point d'interrogation, doit-on les apporter ?
  - Le début des parties du dimanche doit commencer plus tôt (7h30) pour que chacun puisse repartir le plus tôt possible et ait le temps d'assister à la remise des prix.
  - Le trophée du nombre est remplacé par le trophée CPS remis à la 3ème ASCE. Classée.
  - Le dimanche midi, il serait bien de prévoir des plateaux-repas pour ceux qui le souhaitent afin de reprendre la route plus rapidement.
- **Budget :**
  - À refaire avec le budget "craqué" disponible sur site de la FNASCE (plus facile à remplir et pas de contraintes).
  - Budget partenariat : GMF : 500€ (challenge de + 100 personnes).
  - Le coût à la charge du sportif doit être inférieur au coût de l'accompagnateur et les 2 ne correspondent pas aux montants de la fiche d'inscription.

- **Fiche inscription :**

- l'hébergement est bien prévu uniquement en cottage ? car à l'article 6, il est fait mention d'hôtel et non de cottages.
- si les inscriptions se font en ligne, l'article 5 n'est pas adapté, car les ASCE payent uniquement lorsque vous envoyez le récapitulatif des inscriptions. Peut-être mettre quelque chose du genre : les inscriptions seront définitivement validées lorsque l'ASCE aura envoyé le paiement suite à l'envoi récapitulatif par l'URASCE AQUITAINE, après la clôture des inscriptions.  
à ajouter impérativement sur la fiche papier et en ligne, à côté du n° adhérent, le NOM du titulaire de la carte. En effet, dans ANGELA, lors des contrôles, nous ne pouvons pas faire de recherche sur les ayants droits et donc c'est galère.

V. Moufle, chargée du suivi du dossier fait remonter ces observations à H. Dospital. Dès réception des modifications, la CPS validera définitivement le dossier en visioconférence.

- **SwimRun (1<sup>er</sup> – Nouveau challenge) :** ASCE 56 – 3 au 4 septembre à Suscinio/Landrezac  
Lettre de candidature + dossier d'organisation (v1) + budget (v1) reçus en date du 11 février.  
→ Suivi du dossier → Patrick Le Crom → représentant CPS → Patrick Le Crom → représentant CDF → Marie-Christine Rivoire – Suppléant Éric Raynaud.  
Après étude du dossier, la CPS valide sur le principe la candidature de l'ASCE 56 pour l'organisation du 1<sup>er</sup> challenge swimrun 2022.

Cependant, quelques observations pour la partie dossier d'organisation :

**chapitre règlement :**

- Article 4 :

"Afin de ne pas être à la fois juge et partie, aucun des membres de cette commission ne peut participer aux épreuves du challenge. Phrase à maintenir ?"Après délibération, il faut maintenir cette phrase. Les membres organisateurs ne peuvent pas participer à l'épreuve.

- Article 5 :

**"seules les personnes majeures à la date du 10 septembre 2022 peuvent s'inscrire à ce challenge"**

Pourquoi la date du 10 septembre alors que le challenge se dispute du 3 au 5 septembre ?

- Article 7 :

"Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline..."

Est-il possible de préciser la fédération de tutelle ?

- Article 8 :

Remplacer:

**"- Le trophée du plus grand nombre :** il est remis à l'ASCE qui a le plus grand nombre de participants sportifs sur le challenge à l'exclusion de l'ASCE organisatrice. En cas d'égalité, c'est l'ASCE la plus éloignée qui le remporte. Il est remis par le représentant de la commission permanente des sports."

par::

**"- Le trophée de la CPS :** il est obligatoirement attribué à l'ASCE arrivée troisième au classement par équipe selon le mode défini à l'article «articles 20 – Classements ». Il est remis par le représentant de la CPS."

- Article 12 :

Renseigner les conditions précises.

- Article 16 :

### Droits d'engagement -

"Aucun droit d'engagement n'est dû au titre de l'inscription à ce challenge.

**Les participants doivent être âgés de 18 ans révolus au 04 septembre 2022."**

Dans cet article c'est bien précisé que les participants doivent être âgés de 18 ans révolus au 04 septembre 2022 alors que dans l'article 5 c'est indiqué 10 septembre !

- Article 20 :

"Le classement des participants sera réalisé selon l'ordre d'arrivée à l'issue des épreuves M et S.

Modifier :

La FNASCE récompensera les 3 premières ASCE ayant obtenu le plus de points selon les modalités ci-dessous.

### - chapitre budget :

- Mettre en ligne D19 = aide complémentaire FNASCE = 500 €.
- Rajouter en ligne C20 = aide culture = 380 €.

aides prévues	
<b>aides générales</b>	<b>2 305,31 €</b>
URASCE	800,00 €
ASCE	0,00 €
buvette	0,00 €
partenariat GMF FNASCE	0,00 €
partenariat BFM FNASCE	0,00 €
prise en charge des organisateurs	625,31 €
service	0,00 €
aide complémentaire FNASCE	500,00 €
aide culture	380,00 €
<b>aides sportives</b>	<b>2 800,00 €</b>
FNASCE aide aux sportifs	2 800,00 €
aide pour location de structure	0,00 €
aide GMF pour coupes	0,00 €

- **Tournoi d'échecs en ligne (1<sup>er</sup> – Nouveau)** : ASCEE 2A – le 8 avril 2022 de 19h00 à 20h30 ;

Lettre de candidature + dossier d'organisation reçus en date du 11 février.

→ Suivi du dossier → Stéphane Vachet et Patrick Le Crom

Stéphane Vachet, président de l'ASCEE 2A a proposé à la CPS l'organisation du 1<sup>er</sup> tournoi d'échecs en ligne sur la plateforme gratuite lichess.org. <https://lichess.org/>

L'ASCEE 2A propose d'organiser un tournoi en ligne sur la plateforme lichess.org Elle dispose de l'appui de la ligue corse d'échecs ce qui ne pose aucun problème.

Il propose une candidature à un challenge en ligne donc ne demande aucune aide financière pour l'ASCEE 2A car l'organisation est très différente et ne génère que très peu de frais. Éventuellement, une facture pour l'appui de la ligue corse d'échecs ou le club d'échecs d'Ajaccio qui sera négociée avant.

Mais vu l'intérêt il propose que la FNASCE puisse la prendre en charge.

Il faut recenser les joueurs et joueuses dans les ASCE et qui disposent d'un compte lichess. C'est gratuit.

Ensuite, il créera un tournoi sur la plateforme et les adhérents des ASCE rejoindront le tournoi (envoi d'un lien).

#### A définir avec la CPS:

- tournoi individuel ou par équipes ?
- récompenses ou pas? Il pense que non car le jeu en ligne ne permet pas de garantir que la personne inscrite est bien celle qui joue. Après en fonction des choix de la cps, offrir quelque chose à l'ASCE qui a inscrit le plus de joueurs me semble une bonne idée mais il faut exclure les récompenses individuelles compte tenu de ce que j'ai dit plus haut.
- la cadence de jeu: pour le côté ludique, le choix d'une cadence courte type blitz (idéalement 3 minutes + 2 secondes par coup). Le rajout de 2 secondes permet d'éviter que seul le chronomètre fasse la différence.
- inscription préalable via les ASCE : un message d'invitation au tournoi sera envoyé aux ASCE (remplace le dossier d'inscription) en précisant la date et comment faire pour s'inscrire et rejoindre le tournoi. Une assistance en amont si besoin sera proposée.  
Les ASCE diffusent à leurs adhérents et font un retour des intentions de participer (proposer un bulletin d'inscription dans lequel il sera demandé un mail perso et le pseudo utilisé sous lichess).  
Ensuite, un lien sera envoyé pour le tournoi directement au participant avec copie à son ASCE.
- Le tournoi: durée 1h30. Chaque victoire rapporte un nombre de points. Quand une partie est terminée c'est le logiciel qui automatiquement reprogramme une autre partie et ainsi de suite pendant 1H30. Ainsi le participant joue plusieurs parties, insister sur ce point important (même si les joueurs d'échecs le savent). La dernière partie commencée avant les 1h30 va à son terme même si elle se termine au-delà des 1h30. Le classement est calculé par le logiciel (du 1er au dernier y compris si des joueurs quittent le tournoi en cours de route).
- Jour et heure du tournoi ? En fonction des choix de la CPS ? l'idéal serait en week-end ou en semaine mais le soir à partir de 19h00 serait parfait.

Après cette présentation, la CPS décide que le 1<sup>er</sup> tournoi d'échecs en ligne sera organisé le vendredi 8 avril 2022 entre 19h00 et 20h30.

P. Le Crom est chargé d'établir en collaboration avec S. Vachet le règlement, l'affiche, la fiche d'inscription, l'article de diffusion sur le site de la FNASCE et les modalités d'organisation du tournoi.

L'annonce via la page sport du site de la FNASCE est programmée pour le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Calendrier :

Intitulé du tournoi	Date de lancement inscriptions	Date de fin inscriptions	Date de lancement du tournoi	Date de fin du tournoi	Réception des résultats à la FNASCE	Diffusion des résultats	Jury
«Tournoi d'échecs FNASCE en ligne»	01/03/22	01/04/22	08/04/22 Durée du tournoi <b>1h30</b> programmé <b>le vendredi soir 8/04 de 19h00 à 20h30</b>	8/04/22 20h30	09/04/22	Sur le site internet de la FNASCE	Commission permanente des sports - ASCE 2A

Les participants.es devront-être impérativement disponibles le **vendredi 8 avril 2022 à partir de 19h00** et accessibles directement sur lichess.org pour tous les participants.es.

La CPS a décidée d'attribuer des récompenses aux vainqueurs :

- Récompenses individuelles:

- 1<sup>er</sup> prix : **50 €.**
- 2<sup>ème</sup> prix : **30 €.**
- 3<sup>ème</sup> prix : **20 €.**

- Récompense de **100 €.**pour l'ASCE la plus représentée :

#### **Point 4 : Tableau des aides FNASCE 2022.**

Un point est fait sur le tableau des différentes aides de la CPS présent sur la page sport du site de la FNASCE.

Les aides 2022 restent identiques aux aides 2021.



TABLEAU DES AIDES SPORT FNASCE 2022

Commission permanente : Sport				
Type d'aide	Montant	Critères	Documents à fournir	modalités d'application
Aide à la création d'activité	- dans la limite de 50 % de la dépense, - montant plafonné à 1000 € (arrondi à l'euro supérieur), - dans la limite de la somme globale prévue au budget prévisionnel	- achat de matériels - achat vêtements pour un jeu collectif restant à la propriété de l'ASCE - location de la structure	- à la demande : - compte d'exploitation N-1 - budget prévisionnel de l'année N - devis et facture	100 % versés à la réception de la facture
Aides handisport	- dans la limite de 50 % de la dépense, - montant plafonné à 1000 € (arrondi à l'euro supérieur) - dans la limite de la somme globale prévue au budget prévisionnel	au cas par cas selon le handicap et la discipline dans le cadre d'une activité sportive de la FNASCE	- Lettre de motivation - attestation du président d'ASCE ou de l'URASCE	100 % versé après acceptation du dossier par la CPS et information en comité directeur fédéral
Aides aux challenges organisés par une ASCE ou une URASCE pour le compte de la FNASCE sans l'appui d'une organisation	<b>* challenge entièrement organisé par une ASCE ou une URASCE :</b>  - 3 000 € pour un challenge uni-disciplinaire - 3 200 € pour un challenge pluridisciplinaires	dossier de candidature	Voir sur le site de la FNASCE, rubrique sport, boîte à outils du VP sport	<b>Challenge uni-disciplinaire :</b> - 1 000 € à la signature de la convention - 1 000 € à la validation du dossier inscriptions - 1 000 € à réception des bilans moral et financier et des photos dans les trois mois suivant le challenge  <b>Challenge pluridisciplinaire :</b> - 1 200 € à la signature de la convention - 1 000 € à la validation du dossier inscriptions - 1 000 € à réception des bilans moral et financier et des photos dans les trois mois suivant le challenge
Aides aux challenges organisés par une ASCE ou une URASCE pour le compte de la FNASCE avec l'appui d'une organisation	<b>* challenge s'appuyant sur une organisation existante :</b>  - 2 800 €	dossier de candidature	Voir sur le site de la FNASCE, rubrique sport, boîte à outils du VP sport	<b>Challenge s'appuyant sur une organisation existante :</b> - 1 000 € à la signature de la convention - 900 € à la validation du dossier inscriptions - 900 € à réception des bilans moral et financier et des photos dans les trois mois suivant le challenge
Aides aux challenges onéreux	- pour les organisateurs : 50 % plafonné à 2 000 €  - pour l'ASCE participant à un challenge : Dans la limite de 50 % de la location de matériel plafonné à 800 €	Location d'une structure  - si participation de l'ASCE à la location de matériel onéreux (ex : voiliers, karts)	- Demande expresse de l'organisateur du challenge - facture de la structure - bilan définitif de la manifestation. Le montant de l'aide est versé uniquement dans le but d'équilibrer le bilan ou réduire le déficit.	Cette aide n'est pas systématique. Le versement à l'ASCE est validé après examen du bilan du challenge et des factures. L'aide est versée uniquement dans le but d'équilibrer le bilan ou de réduire le déficit. En cas de bénéfice substantiel, elle n'est pas versée.

<http://www.fnasce.org/les-aides-financieres-de-la-fnasce-r9318.html>

### Point 5 - Aides partenariats pour les challenges 2022.

É. Raynaud informe la CPS que la subvention BFM était en discussion et que pour la partie sportive, une enveloppe globale de 1000 € devrait être attribuée.

La répartition de cette enveloppe devra être étudiée au cours de la prochaine visioconférence.

Pour rappel, l'aide GMF :

- 500 € pour les 2 plus gros challenges sportifs > 100 personnes (les accompagnateurs ne comptent pas).

-500 € pour un challenge sportif innovant.

3 x 300 € ( sous forme de bons cadeaux « Décathlon ») pour les autres challenges.

### Point 6 – Grille budgétaire prévisionnelle pour les challenges.

Il est rappelé qu'il faut utiliser la grille budgétaire que L. Franc a déverrouillée pour le prévisionnel des challenges.

S. Lagache et P. Le Crom ont vérifié que grille sur la page sport du site de la FNASCE était bien la bonne grille budgétaire.

### Point 6 – Trophées challenges 2022.

La CPS décide de reconduire la remise des trophées pour tous les challenges 2022.

É. Raynaud se charge de commander les trophées pour les challenges.

### Point 7 – Manifestation phare nationale 2022.

Programmée du **26 au 29 mai 2022** au centre de vacances Vendéole du CGCV à Longeville (85). <https://www.centre-vendeole.fr/>

S. Lagache informe la CPS que le comité d'organisation n'exige pas la présence des membres de la CPS sur cet événement.

Cependant, il propose que certains membres de la CPS soient associés à l'organisation de cette manifestation afin de répondre à l'encadrement d'activités hors programme journée sur la base du volontariat. Des informations plus précises sur les activités retenues seront communiquées ultérieurement.

### Point 8 – Rapport d'activité sport pour l'assemblée générale.

Il est abordé le rapport d'activité sport pour l'assemblée générale :

- la version texte pour le dossier n°2 a été adressée à L. Franc.

P. Le Crom se charge d'envoyer à L. Franc quelques photos par challenge 2021.

### Point 9 – Point sur les actions vélo à lancer auprès des ASCE suite aux ateliers DASCE 2021.

S. Lagache souhaite proposer aux adhérents ASCE via leur VP sport un message moteur les invitant à sortir les vélos qu'une nouvelle fois les interroger. (des questionnaires à chaud et à froid ont déjà été lancés avec peu de réponses pour le deuxième).

Son orientation suite aux ateliers DASCE: encourager, lancer le Vélo'taf et les activités ASCE autour du vélo.

...le beau temps arrive .... et si j'allais au travail à vélo,...il est temps de dépoussiérer les vélos...

Offrir aux adhérents des ateliers sur le temps de la pause-déjeuner 45' par exemple:

- remise en état du vélo pour la saison printanière,
- partage d'expérience avec les futurs usagers des 2 roues,
- intervention d'une association "vélo",
- collaborer avec les services coordination sécurité routière des Préfectures (goodies, flyers,...),
- initier le VAE.

Associer nos directions lors de la journée des agents, forum CLAS ...

Mais aussi proposer une journée du week-end pour organiser une sortie:

- culturelle avec resto-vélo - visite d'une ville,
- sportive trajet aller à vélo, pique-nique et trajet retour en TER...

Aussi, comme l'a évoqué P. Le Crom avec **Mai en vélo**, profiter de l'action

<https://www.maiavelo.fr/creer-un-evenement/>, pour proposer un événement/challenge ASCE local, régional ou national.

### **Point 10 – DASCE 2022.**

P. Le Crom fait part à la CPS de sa proposition de thème pour les prochaines DASCE sur le «e-sport»

En l'absence de date et de candidat à ce jour, le thème sera étudié ultérieurement.

### **Point 11 – Questions diverses.**

- Une demande d'information formulée par Franck Roman de l'ASCEE 04 pour former des encadrants (randonnée) pour créer une section randonnée pédestre moyenne montagne à l'ASCEE 04 a été adressée à la FNASCE en date du 12/02/2022.

Il souhaite savoir quelle est la démarche à suivre concernant la demande d'aide à la FNASCE, les assurances, la formation et la responsabilité...?

Il informe la CPS qu'il a trouvé sur internet des informations pour les associations non affiliées à la fédération française de randonnées et qu'il faut :

- que l'activité de randonnée corresponde au projet de l'association,
- être assuré pour cette activité (attestation responsabilité civile),
- utiliser des sentiers déjà balisés,
- proposer une difficulté en rapport avec le niveau des participants,
- avoir des accompagnateurs qualifiés en nombre suffisants,
- désigner un responsable de groupe qui a un moyen de communication et un kit de premier secours.

Ce qu'il propose :

La section serait composée de 6 personnes minimum, formées pour organiser et encadrer des sorties. En matière de formation des encadrants de la section, il propose:

- un stage technique 1er niveau dispensé par exemple par la FFMM (voire ci-joint)
- une formation aux premiers secours PSC1 qui pourrait être organisée sur Digne-les-bains (ci-joint).

Pour information, à Digne- les-Bains, la "MGEN retraités" a fait ces 2 formations et organise pour ses retraités une sortie par semaine avec 2 niveaux de difficulté différents. Il va les contacter pour avoir des infos.

**La réunion prend fin à 18 h**